

Nombre de Membres
Afférent au Conseil municipal
en exercice : onze
Qui ont pris part à la délibération : dix
Date de la convocation : 24/02/2023
Date d'affichage : 24/02/2023

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CONCRESSAULT

7 mars 2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,

Le 7 mars à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune de CONCRESSAULT (Cher) régulièrement convoqué, s'est réuni au nom prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Antoine FLEURIET, Maire.

Étaient présents : M. FLEURIET Antoine, Maire, M. LE GOURIÉREC Alain, M. VAN POUCKE Serge, Mme MARY Caroline, M. VILLAUDIÈRE Yves, Mme HACAULT Fabienne, Mme CABARET Bernadette et Mme TOURLOURAT Émilie.

Étaient absentes excusées : Mme BOISSEL Audrey (procuration à M. LE GOURIÉREC Alain) et Mme REIGNOUX Stéphanie (procuration à M. FLEURIET Antoine).

Était absente : Mme GUFFROY Annie.

M. LE GOURIÉREC Alain a été élu secrétaire.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT POUR LE MÉNAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le CDD de l'agent effectuant le ménage dans les bâtiments de la commune arrive à échéance le 28 février.

Son contrat aidé ayant été renouvelé à Barlieu jusqu'au 31 août 2023, le conseil municipal décide de lui renouveler son CDD pour 6 mois, ne connaissant pas l'avenir des contrats aidés.

Mr le Maire lui fera signer un CDD pour 6 mois du 1^{er} mars 2023 au 31 août 2023.

PROJETS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Mr le Maire informe le conseil municipal que nous n'avons toujours pas reçu le compte de gestion du percepteur ainsi que le compte administratif 2022, ce qui nous pénalise pour la préparation du budget primitif 2023.

Néanmoins les différents points ci-dessous sont abordés :

- 1) la Direction Générale des Finances Publiques a envoyé l'état de notification des taux des taxes pour 2023, qui montre une augmentation des bases des valeurs locatives de 7,1 %, ce qui va se traduire par une recette d'environ 5 000 € supplémentaire sans augmentation des taux.
- 2) Le nouveau devis de l'Entreprise Marc Galliot, pour la réfection des trottoirs « Rue de Sologne », estimé à 140ml, s'élève à 5 580 € TTC.
- 3) Le Conseil Départemental subventionne des travaux de voirie ayant un « caractère de dangerosité ». Le devis pour le « Chemin de Boisbelle » s'élève à 9 213 € TTC. Un dossier de demande de subvention sera donc adressé au Département pour 2024.

- 4) Afin de réaliser des économies d'énergie, 4 radiateurs de l'école seront remplacés avant l'automne prochain, si possible avec des programmateurs.
- 5) Une boîte à livres sera fabriquée par Jérôme et Mr VAN POUCKE. Emplacement à définir.
- 6) Mr VAN POUCKE a étudié la possibilité de mettre une caméra de chasse pour surveiller le trou. Reste à résoudre sa fixation et la portée maximale.
- 7) Le SIVOM va distribuer cet été à tous les foyers 2 poubelles sur roulettes, pour trier les ordures ménagères. Par conséquent, il ne restera sur le parking que le conteneur à verres. Au vu des nombreux déchets sauvages, il semble nécessaire que des caméras soient installées afin de pouvoir visualiser ceux qui ne respectent pas la réglementation. Mr VAN POUCKE se propose de fournir une caméra avec un écran dans un premier temps.

HONORAIRES DE L'ARCHITECTE POUR LES FUTURS TRAVAUX DANS L'EGLISE

Comme convenu avec l'Association des Amis de St Pierre (voir délibération 11_2022), les honoraires de l'architecte, estimés à 30 000 €, pour les futurs travaux dans l'église seront à avancer par l'association à la mairie, afin que cette dernière puisse régler les factures.

L'approche financière reçue hier se décompose comme suit :

- **phase 1** : travaux préparatoires 5 000 € HT
dépose des lambris 8 000 € HT
réfection des soubassements 37 000 € HT
- **phase 2** : restauration du revers ouest 36 500 € HT (à la charge de la commune)
Vitrail Ste Anne 6 000 € HT
Peintures murales 5 000 € HT
Electricité 12 500 € HT
- **phase 3** : peintures murales 130 500 € HT
vitrail 19 500 € HT
- **phase 4** : travaux de restauration des lambris 80 000 € HT.

Les dossiers de demandes de subventions auprès de la DRAC seront déposés pour 2024.

Une convention sera établie entre l'association et la commune.

TERRAIN COMMUNAL A VENDRE

Mr le Maire a reçu une nouvelle personne intéressée par le terrain à vendre, afin d'y construire une maison. Après avoir fait établir les devis pour l'électricité, l'eau et l'assainissement s'élevant à environ 30 000 €, l'intéressé ne donnera pas suite.

En parallèle, la propriétaire de la parcelle mitoyenne à celle de la commune a été contactée et serait aussi vendeuse de son terrain.

Les agences Transaxia et Village Immobilier, Mr GROSSIER de l'Etude BOMBÉREAU ont été informés que la commune ainsi que Mme COQUERY étaient vendeuses.

Les pavillonneurs et l'Entreprise BERTON seront aussi informés.

QUESTIONS DIVERSES :

Proposition d'un boulanger d'Aubigny : Mme COCK va réaliser des tournées à partir du mois d'avril et demande l'autorisation de s'arrêter à Concessault.

Le conseil municipal ne souhaite pas qu'elle vienne à Concessault afin de ne pas pénaliser les 2 boulangers qui assurent le dépôt de pains depuis plusieurs années.

Epareuse : Lors des dernières réparations effectuées sur l'épareuse par Mécanique du Pays Fort, il nous a été signalé qu'il ne serait plus possible de la réparer.

La recherche d'une d'occasion n'a pas abouti pour le moment.

A voir en la fin d'année ce qui sera envisageable étant donné que la campagne de nettoyage des chemins communaux est maintenant terminée.

Infiltration d'eau dans le logement de Mr CABARET : Il est de nouveau évoqué les infiltrations d'eau dans le logement de Mr Romaric CABARET.

L'entreprise RIBEIRO sera encore relancée car l'intervention est plus qu'urgente.